

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE91

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 25

À la deuxième phrase de l'alinéa 10, substituer à la première occurrence du mot :

« le »,

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.